



Caisse de pension Mikron
Rapport de gestion 2018
Version abrégée

Résultat des placements nettement supérieur à la moyenne de la branche

Résultat des placements négatif Après l'année de placements 2017 exceptionnellement bonne, la Caisse de pension Mikron enregistre pour 2018 un résultat de placements négatif de -1.33%. Bien que pas très réjouissant, ce résultat est malgré tout nettement mieux que la moyenne des caisses de pension suisses, qui affichent un rendement de -3.80% (indice Credit Suisse des caisses de pension). La quote-part élevée de l'immobilier dans le portefeuille de la Caisse de pension Mikron a eu des répercussions positives. En dépit du rendement négatif, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse à hauteur de 2.00%. La rémunération est conforme à celle des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes. Les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes ont donc été traités sur un pied d'égalité. En conséquence, le taux de couverture a baissé, passant de 118.0% à 114.8% – un niveau qui demeure solide.

2018 Année sans pour les placements Après une longue période de mouvement quasi exclusivement en hausse des marchés financiers, la correction du début de l'année n'était pas inattendue. Bien que les marchés se soient repris sur des périodes temporaires, la menace de guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine et la crainte de relèvements des taux de la banque centrale américaine ont nourri les incertitudes chez les investisseurs. En outre, à partir d'octobre, les premières craintes de récession sont apparues. La correction des marchés des actions a atteint une ampleur inattendue. Le franc suisse s'est renchéri d'environ 4% face à l'euro en 2018, s'établissant à 1.13 CHF à la fin de l'année. Face au dollar, le franc suisse a cédé environ 1% et s'est établi à 0.98 à la fin de l'année.

Actions et obligations L'année 2018 entrera dans l'histoire comme une année négative pour les actions. Les actions de pays émergents ont enregistré des rendements de -6% et moins. L'indice des actions mondial a affiché un rendement de -4.7%. L'indice suisse des actions SPI a également cédé environ -4%.

Durant l'exercice sous revue, les cours ont stagné ou légèrement progressé. La plupart des marchés obligataires ont donc reculé.

Immobilier Après les actions, l'immobilier constitue la deuxième catégorie de placement de la Caisse de pension Mikron avec une part d'environ 35%. En 2018, la Caisse de pension a généré un solide rendement d'environ 4.5% dans ce domaine.

Rémunération des avoirs de vieillesse Le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse en 2018 à hauteur de 2.00%. Un niveau bien supérieur au taux d'intérêt minimum de 1.0% prévu par la loi.

Pas d'ajustement des rentes En raison du résultat des placements négatif, de l'absence de fonds et de l'inflation négative, le Conseil de fondation a décidé de laisser les rentes inchangées en 2019.

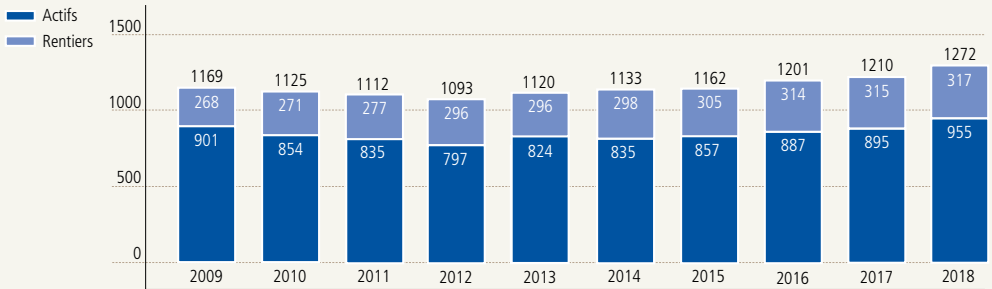
Degré de couverture solide Au 31 décembre 2018, la Caisse de pension Mikron présente un degré de couverture de 114.8% (contre 118.0% l'année précédente). Avec cette valeur qui demeure très solide, la Caisse de pension Mikron est bien armée pour affronter les défis futurs.

Boudry, mai 2019

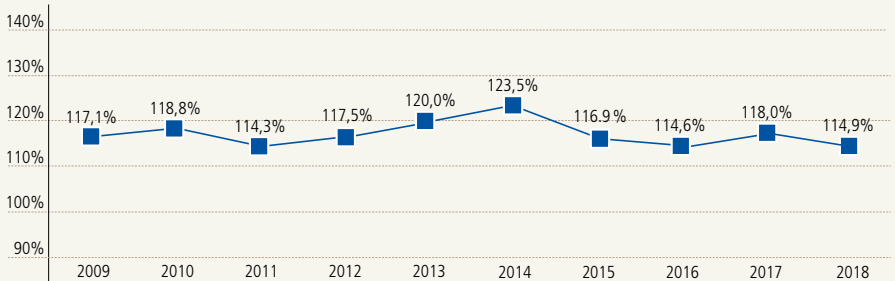
Andreas Heierli
Président du Conseil
de fondation

Marco Zumwald
Directeur

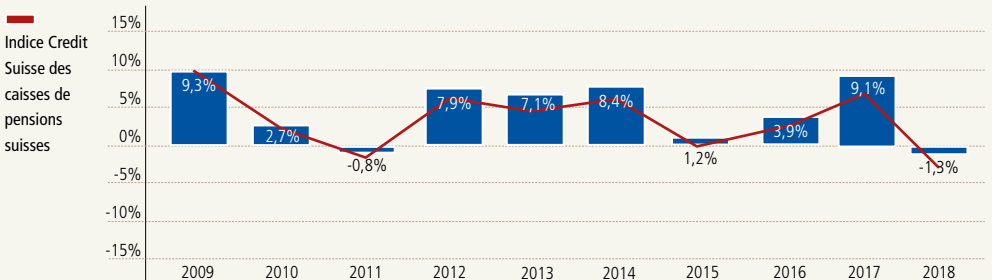
Evolution de l'effectif (en fin d'année)



Evolution du degré de couverture



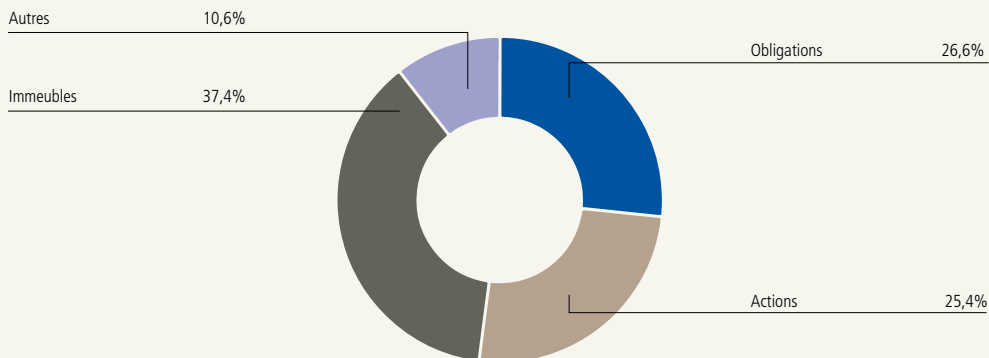
Performance annuelle



Bilan

Actifs (CHF)	31.12.2018		31.12.2017	
Placements à court terme	16'029'322	5,9%	6'275'346	2,3%
Obligations suisses	39'415'292	14,6%	26'335'056	9,6%
Obligations étrangères	25'888'761	9,6%	20'743'411	7,5%
Obligations étrangères corporates	6'822'208	2,5%	16'748'178	6,1%
Actions suisses	33'479'887	12,4%	39'064'849	14,2%
Actions étrangères	30'558'049	11,3%	31'740'032	11,5%
Actions étrangères hedged	0	0%	22'131'816	8,0%
Actions Emerging Markets	4'684'892	1,7%	8'450'216	3,0%
Participations immeubles en Suisse	66'895'867	24,7%	60'189'975	21,9%
Participations immeubles étrangères	23'243'238	8,6%	19'896'638	7,2%
Hedge Funds	128'250	0,1%	128'250	0,1%
Senior Loans	9'450'219	3,5%	9'742'993	3,5%
Insurance linked Securities	3'070'220	1,1%	3'006'004	1,1%
Immeubles suisses	10'944'000	4,0%	10'917'000	4,0%
Total actifs	270'610'205	100,0%	275'369'764	100,0%
Passifs (CHF)				
Engagements	2'012'523		1'037'609	
Capital de prévoyance assurés actifs	130'591'767		122'640'712	
Capital de prévoyance retraités	91'576'880		89'894'534	
Provisions techniques	11'688'000		7'655'000	
Réserve de fluctuation de valeurs	34'741'035		32'141'328	
Capital de Fondation libre	0		0	
Total passifs	270'610'205		253'369'183	

Structure de la fortune 31.12.2018



Compte d'exploitation

(CHF)	2018	2017
Cotisations réglementaires	10'933'174	10'712'459
Primes uniques de rachats	286'000	241'000
Remboursements de cotisations	0	-28'744
Total cotisations et apports	11'219'174	10'924'715
Apports de libre passage	6'460'829	2'769'145
Remboursements versements anticipés/divorces	176'803	106'390
Apports de libre passage et apports divers	6'637'632	2'875'535
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	17'856'806.00	13'800'250.00
Rentes	-6'382'800	-6'313'869
Prestations en capital à la retraite	-5'406'400	-3'184'196
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-68'382	-96'402
Total prestations réglementaires	-11'857'582	-9'594'467
Prestations extra-réglementaires		
Rente mensuelle complémentaire	0	-531'504
Prestations de libre passage en cas de sortie	-6'091'768	-5'041'357
Remboursement bonification exceptionnelle	457'682	432'012
Prestations anticipées EPL et en cas de divorce	-349'073	-752'446
Total prestations de sortie	-5'983'159	-5'361'791
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-17'840'741	-15'487'762
Constitution/dissolution de capitaux de prévoyance des assurés actifs	-1'633'747	-6'317'308
Constitution/dissolution de capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	679'790	-2'362'136
Constitution/dissolution de provisions techniques	-1'427'000	-2'606'000
Solde constitution de capitaux de prévoyance/provisions techniques	-2'380'957	-11'285'444
Contributions au fond de garantie/stop loss	-96'310	-94'389
Total contributions d'assurances	-96'310	-94'389
Résultat net de l'activité d'assurance	-2'461'202	-13'067'345
Résultat liquidités	-18'351	-10'663
Résultat papiers-valeurs	-3'066'580	23'767'126
Résultat net des investissements immobiliers directs	611'911	527'092
Charges administratives des placements	-1'551'096	-1'440'289
Résultat net des placements	-4'024'116	22'843'266
Autres produits	19'748	19'855
Frais généraux d'administration	-312'955	-336'036
Organe de révision/Expert de prévoyance professionnelle/Autorité de surveillance	-47'129	-34'378
Résultat d'administration/autres charges/produits	-340'336	-350'559
Excédent de charges/produits avant constitution/dissolution réserve de fluctuation de valeurs	-6'825'654	9'425'362
Dissolution et constitution réserve de fluctuation de valeurs	6'825'654	-9'425'362
Excédent de charges/produits	0	0

Rachats volontaires dans la Caisse de pension

Avec les cotisations de l'employeur, vous payez chaque mois, en tant qu'employé, des cotisations à la Caisse de pension. C'est ainsi prescrit par la loi. Outre les versements mensuels, des rachats volontaires sont également possibles.

Avantages

Les versements volontaires entraînent une amélioration des prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité.

Les rachats sont déductibles du revenu imposable.

Les avoirs de vieillesse sont bien rémunérés dans la Caisse de pension. Pour l'année 2019, le taux d'intérêt minimum est de 1%. Selon le résultat des placements, la rémunération peut également être supérieure au taux d'intérêt minimum. À la Caisse de pension de Mikron, cela a souvent été le cas ces dernières années.

Restrictions

Défaut de couverture Le niveau du montant de rachat admis à titre maximum découle du défaut de couverture. Celui-ci résulte de l'avoir de vieillesse maximum possible, déduction faite de l'avoir de vieillesse effectivement disponible. On calcule quel pourrait être le niveau de l'avoir de vieillesse si vous aviez été assuré à la Caisse de pension Mikron, au salaire actuel, depuis votre 25e anniversaire. Le montant de rachat maximum possible figure sur le certificat de la Caisse de pension.

Encouragement à la propriété du logement

Des rachats volontaires ne sont possibles que lorsque les versements anticipés pour la propriété du logement ont été remboursés.

Délai de blocage Après les rachats, un délai de blocage de trois ans s'applique. Cela signifie que dans les trois ans suivant le rachat volontaire, aucune prestation ne doit être perçue sous forme de capital. Si des prestations en capital sont malgré tout perçues, les impôts économisés doivent être remboursés. Si la prestation de vieillesse est en re-

vanche perçue sous forme de rente, il n'y a pas de délai de blocage!

Avoirs de prévoyance liés Notez que les avoirs de la Caisse de pension ne peuvent être perçus avant le départ en retraite que lorsque vous vous mettez à votre compte, faites l'acquisition d'un logement utilisé pour vos propres besoins (le délai de blocage de trois ans s'applique également dans ce cas!) ou quittez définitivement la Suisse (avec des restrictions).

Départ en retraite anticipé Outre les rachats normaux, les rachats en vue du financement du départ en retraite anticipé sont également possibles. Lorsque de tels versements sont effectués, il convient de tenir compte que le départ en retraite ordinaire.

Pour toute question relative aux possibilités de rachat, vous pouvez vous adresser à la Caisse de pension.

Membres

	2018	2017
Situation au 1.1.	895	887
Entrées	187	110
Sorties	-103	-78
Retraites	-22	-19
Décès/Invalidité	-2	-5
Situation au 31.12.	955	895
Rentiers		
Hommes	210	205
Femmes	107	110
Total	317	315

Organes

Conseil de fondation	
Représentants des employeurs	Entreprise
Andreas Heierli, président	Mikron Management AG
Jean-Charles Authier	Mikron SA Boudry
Rolf Rihis	Mikron SA Boudry
Claudio Libotte	Mikron SA Agno
Représentants des employés	
Christian Huguenin	Mikron SA Boudry
Bernhard Frank	forteq Nidau AG
Laura Bressa	Mikron SA Agno
Patrick Deini	Mikron Tool SA
Organe de contrôle	BDO AG, Hodlerstrasse 5, 3001 Berne
Expert de prévoyance	Aon Schweiz AG, 8048 Zurich
Financial Consulting	c-alm AG, 9000 Saint-Gall
Gérant	Marco Zumwald
Siège de l'administration	Caisse de pension Mikron Route du Vignoble 17, 2017 Boudry
Téléphone	032 843 15 10
Fax	032 843 15 09
E-mail	mikron.pensionskasse@mikron.com
Site Internet	www.mikron-pensionskasse.ch



Caisse de pension Mikron
Route du Vignoble 17
2017 Boudry
Suisse
www.mikron-pensionskasse.ch

Parution en français, allemand et italien.

Texte: Caisse de pension Mikron, Boudry
Conception: Zoebeli Communications AG, Berne
Photos: Terence du Fresne, Worblaufen
Impression: Herren Print AG, Nidau

Mai 2019, © Caisse de pension Mikron
Mikron® est une marque déposée de Mikron Holding AG, Bienne (Suisse).

 **MIKRON**